



Kawenga territoires numériques

diagnostic/ présentation et analyse de l'existant *

Kawenga territoires des convergences

Réalisé dans le cadre de: Licence professionnelle administrateur culturel. Université Paul Valéry Montpellier III.

Responsable pédagogique : Gisèle Clément -Dumas.

Coordinatrice pédagogique : Brigitte Boille.

Structure de stage : www.Kawenga.org territoires numériques

Directrice de Kawenga : Hélène Deriu.

Administratrice culturelle et tutrice de stage : Ariane Bordarier.

Préparé par: isabelle cause, stagiaire et étudiante en formation continue/LP3 2010/2011.

1lundi 23 mai 2011



sommaire

- Introduction
- Philosophie globale
- Présentation de son projet sous ses quatre objectifs généraux
- Environnement institutionnel
- Les critères d'évaluations des institutions publiques
- L'organisation juridique.
- L'organisation technique
- L'organisation humaine
- L'organisation commerciale. Son plan de communication
- L'organisation financière
- Conclusion

annexe

- I : Réseau, partenaires et environnement culturel
- II : Fiche de liaison dans le cadre de la mise en oeuvre d'une convention bipartite
- III : Fiche technique de Kawenga
- IV : Tableau des salaires, équipe permanente de 2005 à 2010
- V : Fréquentation du public en 2009

lexique



Introduction

Kawenga est un espace public numérique ouvert à tous. L'accueil des publics s'aménage sur une plate forme de 300m² en lisière du centre ville de Montpellier.

Son action, d'initiation, de sensibilisation, d'éducation, de formation et de perfectionnement aux techniques du numérique rythme le quotidien de son fonctionnement.

Son fond documentaire spécialisé "culture et création numérique" est ouvert à tous les publics. Il est, entre autre, alimenté par la mise à disposition des techniques pédagogiques développées en matière d'apprentissage des technologies numériques et des processus de créations.

Son activité d'accueil des projets d'artistes rassemble et actionne la mise en réseau des acteurs des arts numériques. Elle est ponctuée par des actualités événementielles regroupant autour de thématiques débattues, artistes, chercheurs, étudiants, passionnés, curieux, passants.

Par sa spécificité et sa technicité Kawenga est un territoire unique de convergence des individus, des connaissances, des questionnements, des créations : un espace ressource exponentiel.

Cette respiration actionne la coordination du réseau des cultures numériques en Languedoc Roussillon.



Philosophie globale

Kawenga est un lieu ressources régional dédié à l'initiation, la formation, la médiation, l'aide à la création et la diffusion des arts numériques.

L'art est un domaine, les arts numériques une extension. Le projet culturel et artistique actuel de la structure est la résultante d'une évolution constante composée des révolutions intellectuelles et technologiques du XXème siècle.

Les concepts novateurs du Bauhaus, école allemande d'architecture et des arts appliqués, dirigée à partir de 1919 par Walter Gropius, ont révolutionné les conceptions et les productions architecturales et artistiques du 20e siècle.

Walter Gropius, architecte, appelle dans son manifeste publié en avril 1919, ses collaborateurs à un groupement collectif pour "une nouvelle construction de l'avenir, qui embrassera tout en une seule forme: architecture, plastique et peinture." Dans ses principes fondateurs, le Bauhaus proposait dans le cadre de son cycle d'enseignement des classes de sculpture, d'art appliqué, d'architecture, de danse, de typographie, de commerce, de symbolique formelle et associait à cet apprentissage des thèmes de recherche sur l'urbanisme, l'espace public et l'organisation sociale. L'enseignement pratique s'organisait en ateliers, il favorisait les échanges et la coopération entre les artistes et les artisans. Il soulignait qu'il n'existait aucune différence, quant à l'essence, entre l'artiste et l'artisan. Les objectifs de l'établissement évoluent sur la thématique de l'utilisation des méthodes industrielles pour la création, entre autre, d'objet usuel pratique et esthétique. En novembre 1931, le parti national socialiste remporte les élections au conseil municipal de Dessau, le Bauhaus ferme ses portes en 1932.

Le coopératisme démocratique développé par le Bauhaus est une des bases de fonctionnement de la structure Kawenga dans le cadre de l'élaboration de son projet socle et de ses actions spécifiques. Depuis 2010, elle est membre du réseau des arts numériques : le RAN. Centre des arts et scène nationale, il est conventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la création numérique. Il initie un projet de réseau de structures, de recherche artistique, scientifique et industrielle, de production, de diffusion et de formation, œuvrant dans les domaines de la création numérique. Le RAN développe un principe de mutualisation qui encourage l'échange, la réflexion et la coproduction entre les structures artistiques, scientifiques et industrielles. ²

² Comprendre le Bauhaus de Lionel Richard édition infolio novembre 2009



Présentation de son projet sous ses quatre objectifs généraux

1/ "Sensibiliser le plus grand nombre en mettant en place des actions spécifiques : accueil en accès libre, ateliers de sensibilisation et d'initiation aux outils et à la mise en place de projet, ateliers d'expression, animation d'un centre de ressources sur les cultures numériques. Toucher des publics jeunes en favorisant l'insertion du multimédia dans des pratiques éducatives par le biais des dispositifs dédiés : stages petites vacances, VVV (Ville Vie Vacances), dispositifs en lien avec l'éducation nationale, l'accompagnement à la scolarité

2/ Travailler avec les pouvoirs publics pour favoriser la mise en place de politiques publiques liées au développement de l'accès et des usages des nouvelles technologies : collaboration avec des structures relais (points d'accès publics) et inscription à un réseau d'acteurs, maillage territorial d'initiatives, soutien à des projets locaux, formations des porteurs de projets (notamment en création multimédia).

3/ Qualifier et professionnaliser dans le champ des pratiques de la culture multimédia: animateurs multimédia, médiateurs, professionnels de la culture (médiathécaires, programmeurs, artistes), professionnels de l'éducation (enseignants ...).

4/ Accompagner des projets innovants dans des visées de développement de l'émergence tant des usages que des pratiques artistiques. Et par là même, inscription dans des réseaux d'acteurs, soutien de projets artistiques et leur circulation au sein du territoire régional, promotion et valorisation des pratiques."

Présentation de ses activités

L'espace public numérique (EPN : Espace Public Numérique) oriente son ouverture vers l'accès à tout public aux TIC : Techniques de la Communications et de l'Informations. Elle s'organise sous la forme d'un accès quotidien aux outils techniques informatiques . Cet accès est soit libre soit accompagné par un des membres de l'équipe de médiation.

De part sa spécificité, Kawenga est également un LAM : Lieu d'Accueil Multimédia, elle est un centre de ressources pour le travail sur l'image et l'accompagnement d'artistes.

3

EPN

Ouverture du lundi au vendredi 10h- 12h et 14h-17h
Atelier de pratique
mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 19h
Espace de création
du lundi au vendredi sur rendez-vous
Centre de ressources
du lundi au vendredi sur rendez-vous

1^{er} Rencontre des EPN : Journée du 22 Juin 2010
organisée en partenariat avec Outils - Réseaux et
Observatoires des Usages de l'Internet.

Espace ressources des LAM dans l'Hérault.

Lieux d'initiation, d'échanges et de partage de l'information.

LAM :

périodes : 5 au 12 Janvier
public : 1 artiste , accompagné par Kawenga
publics : 10 participants
lieu : LAM communauté de commune de Lodévois et Larzac
périodes : 16 au 27 Février
public : 1 artiste , accompagné par Kawenga
publics : 10 participants
lieu : LAM médiathèque Gaston Baisette



L'objectif est de développer avec un artiste une action culturelle. Il s'adresse aux publics "empêchés" et spécifiquement dans ce contexte aux prestataires de minima sociaux. Cette action coordonne deux structures du réseau départemental LAM. L'artiste, accompagné par Kawenga, élabore son projet artistique qui est accueilli par la seconde structure (exposition et atelier multimédia). Elle met à disposition un espace d'accueil et de travail. Elle constitue un groupe de travail auprès de son public pour la mise en place d'un atelier multimédia animé par l'artiste.

Kawenga développe son fond documentaire spécialisé "culture et création numérique" il est ouvert à tous les publics. Il est, entre autre, alimenté par la mise à disposition des techniques pédagogiques développées en matière d'apprentissage des technologies numériques et des processus de créations.

Coordinateur du réseau des cultures numériques en Languedoc-Roussillon. Kawenga coordonne le réseau par la mutualisation et la mise en commun des ressources. Cette action lie les acteurs des cultures pluridisciplinaires et développe sa connaissance des mécanismes de mise en oeuvre des projets. De part cette activité exponentielle la structure est d'autant plus sollicitée pour répondre aux questionnements.

Pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia.

Les Ateliers d'Education à la Culture Multimédia (AECM) proposent la découverte des pratiques artistiques numériques. Kawenga coordonne avec les établissements (culturels, socio-culturels socio-éducatifs et hospitaliers) l'organisation en leurs locaux et avec leurs publics des ateliers. Kawenga se positionne en tant que médiateur d'une technicité et élabore le projet pédagogique de l'action en partenariat avec les animateurs.

Actions éducatives : les stages petites vacances, ateliers multimédia de découverte et d'initiation à la création multimédia, sont organisés en partenariat avec le service jeunesse de Montpellier.

Elle initie les projets arts numériques en collèges et les projets arts numériques en lycées, qui répondent également à la circulaire interministérielle relative au développement de l'éducation

Coordinateur du réseau des cultures numériques en Languedoc Roussillon. Neufs acteurs majeurs constituent un réseau dynamique de la culture multimédia. t un réseau dynamique de la culture multimédia.

www.cultures-numeriques-lr.org

Pôle d'éducation artistique 2010 : AECM (Ateliers d'éducation à la culture multimédia).

dates : 20 et 21 avril et le 2 juin
structure participante : Le Relais des Enfants 1, rue Embouque d'Or - 34000 Montpellier
publics : 6 jeunes de (12 à 14 ans)

date : 5 mai
structure participante : Maison pour tous François de Malherbe
4 rue Albert Samain - 34070 Montpellier
publics : 11 jeunes (7 / 13 ans)

dates : 3 et le 10 octobre et le 3 novembre
structure participante : Maison pour tous Escoutaire
67 rue des Razeteurs -34070 Montpellier
publics : 10 jeunes (7 / 14 ans)

date : 25 mai
structure participante : Association I.PEICC (I.Projet Echanges Internationaux Culture et Citoyenneté)
139 rue de Bari - 34080 Montpellier
publics : 11 jeunes (7 / 14 ans)

date : 6 juin
structure participante : La Boutique d'écriture & Co
76, rue du faubourg de Figuerolles - 34070 Montpellier
publics : 5 jeunes (13 / 17 ans) et 3 adultes (26 / 41 ans)

Actions éducatives : stages petites vacances

périodes : février du 22 au 26, juillet du 5 au 9 et octobre du 6 au 13
durée : du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H à 16H.
lieu d'accueil : Kawenga
période : De novembre 2009 à mai 2010
publics : jeunes de 9 à 14 ans (10 élèves par périodes)



artistique et culturelle. Cette action d'éducation à l'image se coordonne avec les équipes pédagogiques des collèges et des lycées.

Actions de formations :

La complémentarité de ses actions éducatives sont relayées par la formation des enseignants du secondaire dans le cadre du plan académique de formation 2009/2010. Et par la Formation professionnelle des acteurs des secteurs culturels et socio culturels.(CNFTP, animateurs du réseau LAM).

La proposition artistique du lieu articule les temps: de création, d'étude, de recherche, de présentation, d'application, d'échange.

L'action d'accueil et d'accompagnement de projets d'artistes s'organise autour de trois modules : l'accès libre, les résidences et la co- production. Elle est ponctuée par des rencontres publiques et artistes, dénommées: Soirée Microvision - Ouverture d'atelier.

La coopération entre la structure et les investigateurs du projet artistique programmé, émane d'un échange permanent, révélant l'existence extensible du réseau; soumis à la contrainte choisi du sensible, du questionnement, de la recherche, de la connaissance, de la curiosité et de l'actualité. Il s'affirme dans la soutenance aux projets artistiques et culturels des structures partenaires.

Kawenga souligne cette ouverture par la programmation de moments culturels : expositions, débats et conférences.

Cet ensemble d'actions convergent vers l'ouverture aux dialogues entre les disciplines (artistiques, scientifiques, technologiques, littéraires, philosophiques....) la mise en commun du savoir favorise le rapprochement des publics : évolution ondulatoire de la médiation culturelle.

Ce positionnement accélère la mise en relation des acteurs de la construction quotidienne. Cette mise en commun des ressources stimule les échanges.

Actions de formations :

périodes : 4,5 et le 6 octobre
organisme demandeur : Centre National Fonction Publique (CNFTP)
lieu de formation et formateur : Kawenga
publics : 10 agents de la fonction publique.

périodes : 12,13 et 18 avril, 12,17,18 et 19 mai et 4,5 et 6 octobre
organisme demandeur : Languedoc Roussillon Livre et Lecture (LR2L)
lieu de formation et formateur : Kawenga
publics : professionnels du secteurs culturels et socio culturels. (10 personnes par période de formation)

périodes : 24 et 25 Janvier
organisme demandeur : Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants DAFPEN
lieu de formation et formateur : Kawenga
publics : enseignants du secondaire (10 enseignants)

Kawenga programme Août à Décembre 2010 : proposition artistique

période : du 06 au 17 septembre
THE LOOK BEHIND (JUST HEARING AND MOVING)
résidence d'expérimentation de Gaëlle Scali et Emilie Schalck
ouverture d'atelier le jeudi 16 septembre à 18h00 entrée libre

période : du 27 septembre au 1er octobre
ESPRIT DE ROUMANIE 2010
installation multimédia / Résidence création de Roxane Borgna
ouverture d'atelier le vendredi 1er octobre à 18h00 entrée libre.

période : du 4 au 15 octobre 2010
HARMONIE EN LANGUEDOC
résidence de création de M. MA et M. GO
soirée Microvision le jeudi 14 Octobre à partir de 19h00 entrée libre.

période : du 15 au 26 Novembre 2010
ART-ACT
résidence pour le projet Revolustar
soirée Microvision le jeudi 25 novembre à partir de 19h00 entrée libre

période : du 6 au 17 décembre 2010
S.U.N (SEON UNIVERSAL NUMÉRIQUE)
résidence de recherche de Young- HO Nam
Ouverture d'atelier le jeudi 16 décembre à 18h00 entrée libre.

Fréquentation sur la période : public adulte, participants de 20 à 30 personnes par événements .



L'environnement culturel se module en fonction de l'intention du projet.

Ce contexte créatif initie les formes des rendez vous thématiques nommés : Points Communs. Cette déclinaison regroupe un ensemble de rencontres mensuelles où amateurs, passionnés, professionnels s'associent autour d'un sujet traitant des technologies numériques et de leurs environnements. Ils partagent leurs points de vue, techniques, esthétiques et politiques. Ces événements sont co-organisés avec les acteurs locaux et régionaux.

En prolongement, Kawenga propose des ateliers spécifiques, des journées découvertes, d'initiation et de spécialisation, dédiés aux outils libres de création : les Samedis Numériques et les ateliers BricoLoTech.

C'est le contenu, le propos, la thématique de recherche qui va définir les partenaires du projet.

(annexe I : réseau et partenaires)

Les structures qui convergent vers ces formes modulaires s'associent à Kawenga. Elles sont identifiables dans le cadre du réseau RAN, du réseau des cultures numériques en Languedoc Roussillon, elles sont présentes sur le territoire de la ville de Montpellier, du département, de la région, du territoire national et international.

Cette impulsion donne une dimension supplémentaire à la mise en réseau des acteurs. Se répondant mutuellement, chacun a une attention participative aux mouvements créatifs des œuvres contemporaines, associant à ces contours interrogatifs : protagonistes, chercheurs, artistes, investigateurs et spectateurs.

Kawenga programme Août à Décembre 2010 : programmation d'événements en partenariat :

période : du 22 au 25 septembre
CINÉMA ET AUDIOVISUEL SE RÉFLÉCHISSENT
Exposition à Kawenga à l'occasion du 6e congrès de l'AFECAC
présentation et performance samedi 25 septembre
entrée libre
Fréquentation : public adulte (de 15 à 30 personnes)

période : du 5 novembre 2010 au 30 janvier 2011
MEMORIA The Black Box Museum Project au CRAC de Sète et à Kawenga.
Conférence à Kawenga en présence de Milan Tutunovic et des artistes de l'exposition le mardi 9 novembre 2010 à 19h00 entrée libre
Fréquentation : public adulte (de 15 à 30 personnes)

période du 16 au 26 novembre 2010
TAKTIK
LE TEMPS S'ARRÊTE À LA CHAPELLE
une proposition de Christian Zagari Présentation à Kawenga le jeudi 4 novembre 2010 à 18h00 entrée libre
Fréquentation : public adulte (de 15 à 30 personnes)

période : 8 décembre 2010
ALEXIS GIDZON "VIDEO MUSICS # 2 " : SUN WU-KONG
Atelier et présentation : atelier à de 14h00 à 17h00 technique vidéo.
Présentation de son opéra vidéo animé en pâte à modeler Vidéo Musics # 2 à 18h00 entrée libre

Kawenga programme Août à Décembre 2010 : les rendez vous thématiques :

Points Communs :
points libres : chaque premier vendredi du mois de 14h à 19h.
points vidéo : le 7 octobre 2010 à Kawenga de 19h à 21 h entrée libre.
Fréquentation : public adulte (de 10 à 15 personnes)

période : samedi 2 octobre et samedi 16 octobre
ATELIERS SAMEDI NUMÉRIQUES 1 Montage vidéo libre sous Linux Ubuntu
Fréquentation : public adulte (de 10 à 15 personnes)
période : samedi 6 Novembre et samedi 4 novembre 2010

SAMEDIS NUMÉRIQUES 2 Programmation artistique avec Processing
Fréquentation : public adulte (de 10 à 15 personnes)
période : le 26 Novembre et le 17 décembre 2010

ATELIERS BRICO - LOW - TECH
Bricolage numérique autour de pratiques interactives .
Fréquentation : public adulte (de 10 à 15 personnes)



Environnement institutionnel

L'association est subventionnée par le Fond Européen de Développement Régional le : FEDER. Programme opérationnel de l'objectif de compétitivité 2007-2013.

"Développement d'un lieu Ressources Régional, dédié aux arts numériques et à la culture multimédia".

Ce programme régionalisé a pour axe :

- l'accessibilité et le développement équilibré des territoires, pour mesurer et développer les usages innovants des Techniques de l'information et de la communication (les TIC) et son action est de développer les réseaux de centres de services numériques au public.

Le FEDER est un dispositif de soutien temporaire aux structures. Le financement accordé à Kawenga est questionné par l'actuel Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (le SGAR). L'argument principal de ce questionnement est le financement des actions développées et non une attribution d'une aide au fonctionnement global de la structure.

Cette période de réévaluation nécessite une analyse du contexte global, prenant en compte les principes généraux des politiques publiques et leurs critères d'évaluations.

Les plans d'actions de programmation des dispositifs sont initialement définis par les états auprès de la communauté européenne. Dans le cadre de ces axes, les états définissent leurs priorités dans la mise en oeuvre des dispositifs régionalisés. Ils sont régis par un document régional qui définit les aspects techniques le DOMO.(Document de Mise en Oeuvre). Le dispositif FEDER est coordonné et suivi par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale, le DATAR.

Cette demande de financement est co gérée par le conseil régional (direction des relations internationales, des affaires européennes et des politiques contractuelles) et la préfecture par le SAGAR.



Le DATAR a défini 35 actions mettant en oeuvre 10 priorités dont l'une est "Favoriser l'aménagement numérique des territoires". Elle lance en 2011 une étude pour identifier les divers types d'impact du numérique sur le développement des territoires et apporte des premiers éléments d'analyse : "Quelles actions à mener en conséquence dans les territoires (p.ex. formation de la population, enrichissement de l'offre locale de services en ligne...) pour accroître la compétitivité, la cohésion et l'attractivité de ces territoires ?"

Le DATAR veille également à la coordination des politiques sectorielles et entre autre les TIC.

Cet objectif majeur, favoriser l'accès de tous aux techniques de l'information et de la communication, les "TIC", est en liaison directe avec les politiques publiques en faveur de la cohésion sociale, soutenu localement par le Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier.

LE GIP met en place le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Montpellier : le CUCS.

Son programme d'actions est composé de thématiques subdivisées en objectifs opérationnels.

En 2009, l'association a répondu à l'appel à projets dans le cadre de la thématique : "Education Scolarité " et aux objectifs : "Accès aux cultures et structures culturelles", "Développement de l'éducation artistique" et " Animation pendant les vacances."

Le CUCS finance, par le biais de subventions croisées, une partie des projets éducatifs mis en place hors temps scolaires : Stages petites vacances et les AECM (ateliers d'éducatifs à la culture multimédia).

Ces actions se développent et se coordonnent en coopération avec les structures de quartier travaillant initialement avec un public jeune et développant spécifiquement un travail social.

Le GIP: Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier est créé le 1er juillet 2001 par les partenaires du contrat de ville :

Etat, Ville, Département, Montpellier Agglomération, Caisse des dépôts et de consignations, Centre communal d'actions sociales, et sans être membre statutaire le FA-SILD et la CAF.

Subventions Croisées dans le cadre du CUCS

Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Programme d'actions :

- accès pour tous aux TIC et ateliers éducation culture multimédia (programme 224 Action 04 sous action 41)
- actions de médiation autour de la pratique et de la création numérique. (sous action 45).

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Direction départementale de la cohésion sociale de L'Hérault Pôle politique de la ville et logement.

Programme d'action :

- atelier Education culture multimédia et Favoriser l'accès pour tous aux nouvelles technologies.

La Caisse d'Allocations Familiales

Programme d'action :

- "Ville Vie Vacances".

⁵ Dossier de subvention CUCS 2009.



Les activités susnommées et définies dans les objectifs généraux : 1° Sensibiliser le plus grand nombre en mettant en place des actions spécifiques...” et 3° Qualifier et professionnaliser...” sont financées par les subventions croisées de la DRAC, de La Région Languedoc Roussillon et par le Conseil Général de l’Hérault.

Subvention croisées dans le cadre de l'action éducative.

Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Programme d'actions :

- service éducatif cinéma – audiovisuel (Programme 224 Action 02 sous action 71).
- ateliers éducation artistiques au multimédia (Programme 224 Action 02 sous action 75).

La Région Languedoc Roussillon.

Département égalité des chances.

Direction de la culture et du patrimoine.

Service Création, Diffusion et Innovation Artistique Régionale. Secteur Cinéma, Audiovisuel, Multimédia.

Programme d'action :

- la Diffusion et l'Éducation à l'image.

Direction Education.

Service accompagnement éducatif.

Programme d'action :

- projets éducatifs et pour le programme éducation artistique « Lycéens Tour ».

Le Conseil Général de l'Hérault.

Direction Générale des services .Pôle animation, jeunesse, sport, culture, archives, loisirs et tourisme.

Programme d'action :

- actions éducatives.

La cohésion sociale est également un axe majeur de la politique culturelle du département de l’Hérault, action 2006 2010 : élan de solidarité.

Afin de favoriser l’accès aux technologies de l’information et de la communication, le Conseil général, le CREUFOP (université Montpellier II), la DDTEFP (Direction Départementale du travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle) et les partenaires associatifs créés en 1999 les LAM (Lieux d’Accès Multimédia) s’adressent aux publics “empêchés” et spécifiquement dans le contexte de la convention avec Kawenga aux prestataires de minima sociaux.

L’association est un centre de ressources LAM pour le travail sur l’image et l’accompagnement d’artistes. développer avec eux une action culturelle au sein d’un autre lieu LAM.

Kawenga est une structure reconnue par les institutions pour son action. Cette position la place au coeur du dispositif de la culture multimédia. Son expérience et ses compétences la déterminent comme référent dans le champ d’application des arts numériques.

Subvention du dispositif LAM.

Le Conseil Général de l'Hérault.

Pôle insertion et développement économique. Département insertion économique et solidaire. Mission égalité des chances et lutte contre les discriminations.

Programme d'action :

- dispositif Lieux d’Accès Multimédia.
- et Pôle Innovation en faveur du développement socio-économique des territoires – Programme « usages sociaux des TIC ».



Dans le cadre de ses objectifs généraux 1/ "(...) animation d'un centre de ressources sur les cultures numériques." et 4/ " Accompagner des projets innovants..." elle est subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Languedoc Roussillon et le Conseil Général. Pour son fonctionnement global elle reçoit une contribution financière de la Ville de Montpellier et du Conseil Général de L'Hérault.

Les critères d'évaluations des institutions publiques

L'association est financée par l'ensemble des institutions citées, qui réévaluent leurs engagements chaque année dans le cadre de l'analyse du rapport et du projet d'activité. Chaque action est analysée par les salariés dont il a la charge. Selon une grille reprenant l'objet de l'action, les informations générales, le public visé, la procédure de mise en oeuvre et le résumé des objectifs réalisés. Les perspectives qui sont décrites et déterminées dans cette fiche bilan le sont en fonction de leur reconduction.

Cette matière constitue le bilan d'activité et le projet d'activité. Les objectifs généraux de la structures répondent spécifiquement aux lignes directives des politiques publiques culturelles : la mutualisation des connaissances et des moyens, la cohésion sociale, la transversalité, le sens commun, la démocratisation du savoir, travailler avec les publics, les réseaux ... soutenus par un lien commun la cohésion sociale.

Cette organisation ne permet pas de distinguer ce qui est de l'ordre de la propre initiative de la structure. S'adapte-t-elle au courant des directives politiques ou trouve-t-elle la justification de son action développée en amont dans les politiques culturelles actuelles?

Le questionnement soulevé par le SGAR est dans la ligne de cette interrogation.

Quelles sont les activités habituelles de l'association et quelles sont celles qui répondent à une initiative innovante?

Subventions croisées de l'action artistique et du pôle ressources.

Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Programme d'action :

- développement de projets multimédias, pôle de ressources, diffusion artistique et accompagnement des projets, actions de formation régionale.

La Région Languedoc Roussillon.

Département économie et emploi. Direction de la Culture et du Patrimoine. Service Création, Diffusion et Innovation.

Programme d'action artistique Régionale :

- "Coordination du réseau, du pôle d'éducation à l'image, programmation artistique.

Secteur Cinéma Audiovisuel Multimédia.

Programme d'action :

- projet spécifique, accompagnement de projet artistique.

Conseil Général de L'Hérault.

Direction Générale des services. Pôle insertion et développement économique. Département insertion économique et solidaire. Mission égalité des chances et lutte contre les discriminations.

Programme d'action :

- convention d'aide à l'expérimentation « Centre de ressources culture et image ». Coordination du réseau des acteurs de la culture numérique, du pôle d'éducation à l'image, de la programmation artistique.



Kawenga depuis sa création en 1999 a pour objet la mise en place d'outils permettant l'accès aux multimédias, par l'initiation, la sensibilisation et la formation. De part son action elle s'adresse à tout les publics et pour se développer s'inter- aligne dans les programmes des politiques publiques culturelles.

Cette situation induit un questionnement autour de la relation entre : acteurs culturels et politiques publiques culturelles. Dans de cette interdépendance il n'y pas de mouvement désintéressé.

Cette relation est indivisible, le sens donné à cette dernière dans les directives actuelles pousse a cet échange permanent et sollicite chacun dans sa réactivité.

Kawenga est constamment dans la justification de son action envers les institutions, de part l'ensemble complexe et divisé des programmes qui la finance, qu'elle doit soumettre à approbation. Il semble donc que cette interaction entre objectifs généraux communs : "Travailler avec les pouvoirs publics pour favoriser la mise en place de politiques publiques." se trouve en limite de capacité.

Un élément d'ouverture pouvant positionner clairement cette directive serait la mise en place de critères d'évaluation communs. Dans le cadre des programmes précités ils sont définis en amont et non issus d'un échange commun.

Le FEDER demande un bilan sur les impacts du projet en fonction des Indicateurs nationaux transversaux. Cette analyse reprend les directives et les actions décrites dans le dossier de demande de subvention. L'association les justifie par la reprise des points évoqués et décrits dans ce dernier, elle les nomme comme actions réalisées. Cette analyse fait apparaître l'exécution des actions.

Les critères d'évaluation sollicitent la structure dans sa capacité à innover.

Ils prennent également en considération la politique salariale (mutuelle, contrat de travail, parité ...) et les moyens mis en place pour contrôler et améliorer son impact environnemental (tri sélectif, mode de chauffage, indice carbone ...).

C'est dans cette interstice que l'association peut innover, dans l'élaboration de ses critères d'évaluations, afin de ne pas répondre systématiquement à des critères catégoriques mais impulser de nouvelles directives et maintenir l'équilibre des forces.

Cette réévaluation sollicite toute son objectivité en matière d'auto évaluation et demande une certaine émancipation envers les politiques publiques contemporaines, prendre en considération l'ensemble des éléments qui la constitue, coordonner la cohérence globale de la structure associée à son projet culturel.



L'élaboration de ces critères communs peuvent être le prolongement de cette coopération avec les pouvoirs publics et les politiques culturelles.

L'organisation juridique

Kawenga est une Association Loi 1901. En 1999 date de sa création, la législation proposait comme alternative à l'association et à l'entreprise la SCOP, Société Coopérative et Participative. (loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947).

Cette forme juridique, la coopérative, a pour fondement ou cause du contrat qui l'institue, le désir d'oeuvrer en commun en vue d'obtenir de l'effort commun un avantage commun autre que patrimonial ou financier. L'association est basée sur le même fondement coopératif, convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. L'association lors de sa création ne nécessite aucun capital et si elle est à but non lucratif elle ne sera de fait pas soumise aux impôts sur les sociétés. (IS, TVA et CET) a contrario de la SCOP, mais soumise à la taxe sur les salaires.

La loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 a crée la société coopérative d'intérêt collectif la : SCIC. dont l'objet est la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. Sa création, ou son changement d'association en SCIC nécessite l'agrément du Préfet du département où siège la société, qui vérifie l'utilité publique de la société. (besoins émergents ou non satisfaits, insertion sociale et professionnelle, développement de la cohésion sociale, accessibilité aux services).

Cette forme juridique permet à la société de percevoir des subventions (dans le cadre du règlement CE n° 69/2001 du 12 janvier 2001) et une prise de part possible dans le capital de la société par des collectivités territoriales et leurs groupements (maximum de 20%).

Les porteurs du projet peuvent être des salariés, a contrario de l'association et le pouvoir est égal à une personne = une voix (pondération possible par la création de collège). Cette forme associe à la gestion de la structure : salariés, usagers, tiers et bénévoles. La SCIC est soumise aux impôts. (IS, TVA et CET).

Si l'association Kawenga souhaite associer projet culturel et démarche collective d'innovation, la question relative à sa forme juridique peut se présenter à elle.



Cette évolution de statut place l'activité de la structure au centre des enjeux sociaux et économiques. Cette forme juridique prend en considération la question du pouvoir et de sa répartition entre le comité directeur, les salariés, les usagers et les bénévoles.

Dans le cadre de l'application du mode de répartition du pouvoir et si il est établi selon une équité représentative, cette forme coordonne par sa structuration collégiale la coopération progressiste des personnes engagées.

Dans le cas où les collectivités territoriales participent aux décisions, cette configuration peut recentrer le débat de l'intérêt général et l'objet du projet, (étant un ensemble), en son sens et non en sa justification. Créer, élaborer et expérimenter les orientations des politiques culturelles au sein des structures participatives.

Cette forme juridique induit un changement de fiscalité, elle l'inscrit dans une démarche différente face aux institutions et à ses interlocuteurs du quotidien.

Elle la positionne dans la dynamique d'entrepreneurs égaux et responsables engagés dans notre mécanisme économique. La SCIC n'est pas spécifiquement une alternative ni une réponse car l'activité humaine ne se détermine pas en fonction d'un statut juridique mais dans l'intention de sa direction. Dans le cadre de notre évolution et de notre engagement, la question de l'intention stimule nos positions et semble être une réelle question.

L'organisation législative

Kawenga code APE: 9220 Association déclarée 9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Son activité principale est d'être un lieu de ressources dédié à l'initiation, la formation, la médiation, l'aide à la création et la diffusion des arts numériques.

La structure est un Espace Recevant du Public : ERP. Son classement est de type L (salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple) catégorie 5 (catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement).

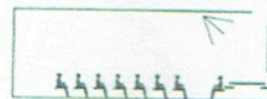
SHON : 302 m² (surface plancher construction hors oeuvre nette)

Effectif du public : 76

Effectif du personnel : 7

Effectif + personnel : 83

Effectif de personnes pouvant circuler en fauteuil roulant limité : 4



VERSION CONFERENCE : 72 m²
50 chaises une scène à stocker
vidéo projecteur à suspendre



Le réglementation applicable :

- Code de la construction et de l'habitation - Chapitre III du livre I - Article L123-2; R 123-1 à R 123-55
- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- Arrêté du 12/12/1984 portant approbation des dispositions particulières applicables au type L
- Règlement de sécurité approuvé par l'arrêté 22 juin 1990 : dispositions particulières applicables aux ERP de 5 ème catégorie
- Instructions techniques et arrêtés pris en application du Règlement de sécurité contre l'incendie

La structure dispose d'un carnet de sécurité, son dispositif de sécurité incendie fonctionne (portes coupes feu 1/2 heure, sorties de secours, plans d'évacuations et extincteurs vérifiés chaque année). Le lieu répond aux normes en vigueur (solidité des ouvrages, installation électrique, accessibilité des personnes à mobilité réduite...).

L'association envisage une demande de licence 1, (exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques) les conditions matérielles et juridiques sont réunies pour l'obtention de cette dernière, sous réserve que l'un des membre de l'équipe suive une formation à la sécurité des spectacles et prévention des risques.

Cette licence résoudrait également la problématique de l'engagement régulier d'un technicien pour l'organisation des événements culturels. En 2010 l'association a été contrôlée par L'URS-SAF sur l'année 2007 et 2008. Cet organisme privé chargé de la gestion d'un service public a révélé l'anomalie suivante, dans le cadre de l'emploi d'une personne ayant fait l'installation vidéo dans le local de l'association, accessible au public : il est rappelé à l'association que seuls les spectacles vivants sont visés par le guichet unique (GUSO), il faut qu'il y ait une représentation. Aucun redressement n'a été effectué, seul un rappel à la législation.

Législation : code du travail et convention collective :

Dans la mise en oeuvre de son projet d'activité, son équipe permanente listée dans le registre du personnel, est constituée :

d'une directrice (CDI), d'un animateur technique (CDD), d'un agent de communication (CDD), d'une agent gestionnaire (CDD), d'un agent de médiation (CDD), d'un chargé de production (CDD), d'un chargé des activités éducatives (CDD) et d'un chargé du pole ressource (CDD).



Dans le cadre d'un changement de direction en Juillet 2008, la directrice en poste donne comme directive l'application de la convention collective de l'animation. Ce changement a induit le redressement de la caisse de retraite complémentaire AG2R à compter du 1^{er} Avril 2005 et pour un montant de 16 344€ de cotisations et 4 298,82€ de majorations. Plusieurs propositions de recouvrement ont été faites par l'AG2R soit un surprime sur 5 ans de 2,87% soit sur 10 ans de 1,43%, ou le règlement intégral. L'association a choisi de régler en quatre fois en Décembre 2010, Février, Mars et Avril espérant pouvoir solliciter une remise gracieuse des majorations de retard. La procédure concluant à cet accord fut d'une durée de deux ans.

Statuts juridiques des intervenants :

Pour les activités d'éducation artistique et de formation au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia et ses actions éducatives et de formations, elle fait appel à des intervenants extérieurs. Ces derniers, après avoir signé une convention avec la structure, facturent leurs interventions.

L'URSSAF lors de son contrôle sur l'année 2007 et 2008, a elle également révélé les anomalies suivantes :

pour la prestation facturée par un intervenant dans le cadre d'un atelier organisé par Kawenga. L'intervenant a utilisé les locaux de l'association et le matériel à disposition par celle-ci à titre gracieux. Le public de l'atelier est celui de l'association, l'intervenant a travaillé aux horaires fixés par l'association. Sa prestation n'est pas considérée comme celle d'un artiste, l'URSSAF considère qu'il aurait dû être salarié par l'association. Redressement effectué à ce titre pour un montant total de 477€.

Pour la prestation facturée par un intervenant dans le cadre des ateliers organisés par Kawenga en milieu scolaire. L'intervenant dispose bien d'un numéro siret mais il n'est pas immatriculé en tant que travailleur indépendant. L'URSSAF considère qu'il aurait dû être salarié par l'association. Redressement effectué à ce titre pour un montant total de 741€.

Les anomalies constatées par l'URSSAF, pose la question fondamentale du statut de l'artiste dans le cadre de son engagement contractuel pour une mission d'enseignement. Cette situation pose une problématique majeure car il semble complexe d'appliquer la législation tout en respectant le statut choisi par l'artiste intervenant. Afin de remédier temporairement à cette difficulté, une fiche de liaison dans le cadre de la mise en oeuvre d'une convention a été mise en place dans le cadre de ma mission (pièce II en annexe). Mais elle ne fait que souligner cette difficulté car même si ce dernier est affilié soit à la Maison des Artistes soit à L'Agessa, il n'est pas autorisé à donner des



cours à l'extérieur de son propre atelier ou studio et le lien de subordination avec la structure peut être très facilement constaté. La législation autorise deux modes d'engagement des artistes pour la dispense d'un enseignement. Soit l'artiste est intermittent et il est engagé au régime général dans la limite de 55 heures par an. Soit il est en profession libérale non réglementée en tant que consultant. (Photographe sous certaines conditions, Plasticien conseil, Artiste non créateur d'oeuvres originales (art. L382-1 du code de la sécurité sociale). Les dispositions de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 créent le nouveau régime de l'auto-entrepreneur, entré en vigueur au 1er janvier 2009. Elles précisent les conditions d'accès pour le spectacle vivant (artistes et techniciens) mais elles sont moins précises sur les disciplines artistiques relevant du champs des artistes plasticiens, auteurs, photographes qui sont plus généralement sollicités par la structure.

Mode contractuel :

La convention est la forme contractuelle usuelle dans le cadre de l'ensemble de ses activités, avec les institutions publiques, les partenaires associatifs, les établissements publics, les structures culturelles et les intervenants. Elles contractualisent l'objet, les obligations, les conditions financières, la durée, l'assurance et les dispositions générales.

Seul le contrat de travail (pour les membres de son équipe permanente) déroge a cette pratique systématique.

L'organisation technique (annexe III : Fiche technique du lieu)

Kawenga dispose de tout le matériel nécessaire a son bon fonctionnement, ainsi que pour celui de l'ensemble de ses activités. Elle a emménagé dans ses nouveaux locaux en août 2008, ils ont été pensés et réalisés en fonction de son activité et de son développement. Les subventions d'investissement et d'équipement qu'elle a reçues lui permette de s'équiper régulièrement en fonction des projets qu'elle élabore (certaines de ses subventions sont à justifiées en août 2011). En janvier de cette année elle a inauguré l'espace sensitif. Cet espace est un support d'accompagnement des artistes en résidence.

Son matériel est listé et dispose d'une fiche technique individuelle explicite et précise.

Son parc est parfaitement bien entretenu et son utilisation est cadrée par l'équipe et gérée par le technicien du lieu. (Kawenga prête, a travers un convention de prêt a titre gracieux, aux associations partenaires et aux artistes pour leurs activités, même si elles se déroulent hors du cadre de l'association).





L'organisation humaine

La structure dans sa politique salariale respecte la législation du travail, elle a mis en place une mutuelle, un 13^{ème} mois et des tickets restaurants pour son équipe permanente. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ses projets elle fait appel à l'emploi d'un technicien (GUSO).

Son équipe permanente a particulièrement évolué ces dernières années, les raisons peuvent être le changement de lieu et le changement de direction en juillet 2008. (annexe IV tableau des équipes de 2005 à 2010). La procédure de passation entre le poste de direction et le poste d'animatrice coordinatrice est mise en place à cette période.

En 2009 le poste de responsable administrative en CDI à plein temps est remplacé (suite à un départ à la retraite) par un poste d' Agent gestionnaire en CDD emploi aidé CAE et à temps partiel. Le poste de médiateur technique en CDI à plein temps (suite à un départ) est remplacé par un poste d'Agent technique en CDD emploi aidé CAE à temps partiel.

En 2009 quatre emplois aidés en CAE:

Animateur Technique : 104H par mois date d'entrée 05/02/09 date de sortie le 31/12/10.

Agent de communication : 104H par mois date d'entrée 05/02/09, perspective CDI en 2011.

Agent Gestionnaire : 104H par mois date d'entrée 01/04/09, perspective CDI en 2011.

Agent de médiation : 104H par mois date d'entrée 30/12/09 date de sortie le 31/12/10

Ce changement a pour conséquence une baisse du nombre total d'heures travaillées, elle est équivalente à un mi temps sur une année complète. C'est également l'année où le nombre de salarié à temps partiel est le plus important. C'est une période transitoire où le renouvellement de l'équipe se poursuit pour atteindre 100% le 15 Septembre 2010, suite au départ de la chargée AECM, précédée par la documentaliste le 21 Juillet 2010.

L'association poursuit sa période de transition. Fin 2010 la personne en charge de la médiation, engagée en décembre 2009, n'a pas renouvelé son contrat, ainsi que la personne en charge de l'animation technique, engagée en février 2009. A ce jour elles ne sont pas remplacées.

Actuellement son équipe permanente ne dispose pas de fiche de poste.



Directrice (CDI) : coordination générale de l'association, mise en place du projet et mise en oeuvre de ses actions, gestion de l'équipe.

Agent de communication (CDD 104H en CDI depuis mars 2011), communication de l'association, communication du réseau ACNLR, mise en place des supports de communication (site internet, programme papier, communiqué de presse), relation avec les médias, mise en place d'une communication à travers les réseaux sociaux, communication spécifique sur les manifestations et les activités de l'association, suivi des manifestations et des activités, relations publiques avec les partenaires et accueil du public, mise en page du rapport d'activité, réalisation du dossier de presse annuel....

Agent gestionnaire (CDD 104H en CDI depuis avril 2011 à 120H), Coordination et sécurisation administrative de la structure (budget, contrôle de gestion, subventions, conventions...). Gestion et montage administratif des projets culturels, secrétariat courant, suivi budgétaire, suivi comptable (saisie, facturation, plan de trésorerie, caisse..), suivi contractuel, suivi des dossiers de demandes de subventions, suivi de la paye (contrats de travail, congés, plans de charge, ticket restaurants) , suivi des conventions et des facturations des intervenants....

Chargé de production (CDD 104H CDD renouvelé en mai 2011), accueil des artistes, suivi des projets d'artistes, mise en place des projets : coordination générale, technique, administrative, budgétaire et contractuelle.

Rédaction et suivi des dossiers de subventions dans le cadre de projets artistiques spécifiques (DECREAM). Relations avec les partenaires, institutionnels, associatifs....

Organisation artistique et technique des manifestations culturelles, présentation en public et médiation des conférences .Suivi, participation, réflexion autour du projet global de la structure.

Chargé des activités éducatives (CDD 151,67H), mise en place des AECM, des actions éducatives, des actions de formations : projet pédagogique, contact avec les structures partenaires, coordination générale, technique, administrative, budgétaire et contractuelle.

Chargé du pôle ressource (CDD 151,67H (CDD de deux ans dans le cadre de son poste de chercheur, poste financé partiellement par ANRT). Mise en place du pôle ressources, accueil du public.

Sans fiche de poste, l'organisation du travail reste floue. Les tâches ne sont pas distinctement définies. Elles ne sont pas évaluées en terme de temps de travail et de ce fait non imputées sur les charges liées aux actions. L'un des axes majeurs d'une structure culturelle est de pouvoir clairement définir le coût réel d'une action afin de la justifier auprès des institutions publiques.



Actuellement le poste de chargé des actions éducatives a à sa charge deux missions, car le poste de chargé de médiation n'a pas été renouvelé. Certaines actions élaborées par la médiatrice en médiation se trouvent orphelines puis abandonnées par manque de temps.

Cette période de transition n'est pas terminée et l'ensemble de l'équipe la porte. Les conditions d'amélioration de cette situation sont multiples. Le facteur temps joue un rôle considérable, l'association est continuellement soumise à des impératifs de justification de son action tout en étant sollicitée pour son innovation.

Comment construire une équipe en déterminant clairement leur poste si inlassablement la structure doit produire plus pour exister?

Depuis l'application de la convention collective de l'animation, la masse salariale a significativement augmentée et conjointement le temps de travail global a diminué. La structure n'est actuellement pas en mesure, sur le plan financier, d'engager du personnel. Elle doit s'organiser avec son personnel, consolider son équipe et élaborer avec elle, sur le plan organisationnel, les actions de son projet et pour son confort élaborer les fiches de poste.

Les postes d'agent d'administration et d'agent de communication sont transformés en CDI. Cette première étape de stabilisation de l'équipe permanente est une avancée constructive.

Le temps de travail de la chargée d'administration est augmenté, il était nécessaire de l'étendre car les modalités administratives de justification des subventions reçues sont une charge de travail conséquentes, tout particulièrement dans le cadre de la procédure du FEDER.

La consolidation du poste de chargé de communication donne sens à l'image globale de la structure et à son suivi.

L'organisation commerciale, son plan de communication

Quel sont les objectifs de la structure ?

Communiquer sur son projet, sur ses activités et sur ses partenaires.

Se donner une lisibilité extérieure.

Pourquoi communiquer ?

Pour informer le public, les partenaires et les institutions, afin qu'ils participent aux activités de l'association. Susciter l'envie et la curiosité autour du projet et des activités auprès du public et partager avec lui son point de vue et initier de nouvelles coopérations.





Pour qui communique - t on ?

les publics (initiés et non initiés de tous âges)
les professionnels partenaires, passés, présents et futurs
les professionnels du milieu artistique et culturel
les institutions publiques
les médias

Qu'est ce qu'on communique ?

La philosophie globale de la structure, son projet et ses activités,
La programmation événementielle à travers l'expérience artistique de l'artiste et de son projet : la création en résidence,
Les rencontres, débats, conférences et expositions à travers le propos conceptuel des thématiques
Les activités éducatives : Samedis numériques, Bricilowtech stages petites vacances et AECM,
Les activités rendez vous thématiques : Points Libres, Points graphiques.....
L'espace public : EPN,
Le centre de documentation,
L'activité coordination des activités en réseau : LAM, RAN et ACNLR,
Les informations d'ordres pratiques et générales : pour les activités : partenaires, date, horaires et modalités d'accès (libre ou participation financière)
adresse, accès, téléphone, horaires, équipe, contacts mails, bureau de l'association et un récapitulatif des activités sous la forme d'un agenda / sommaire.

Où communiquer ?

Espaces publics : bibliothèques, médiathèques, cinémas (Diagonal), galeries d'art, universités, les LAM, les partenaires du réseau, CRAC, FRAC.....
Espace numérique : mails et réseaux sociaux
Espace public et numérique : QR codes

Comment communique-t-on ? Le support.

Sous la forme d'un programme bi-annuel de la structure et du réseau ACNLR
Un site internet de la structure et du réseau ACNLR
Les réseaux sociaux via internet (actualités événementielles , éducatives et rendez vous thématiques)
D'affiches et de fly zooms sur un événement précis (actualités événementielles)



Dans les médias locaux et nationaux (actualités événementielles , éducatives et rendez vous thématiques)

A travers les supports édités par les partenaires (affiches événementielles : logo de la structure) et supplément presse (type : dans le trimestriel Mouvement dans le cadre du festival Hybrides)

Le message.

Dans le cadre de son programme le premier message est visuel , il détermine le champ esthétique, artistique et conceptuel de la structure. Son message d'introduction, sous la forme d'un édito, expose ses terrains : de recherche, d'expérimentation et de proposition. Ils sont repris dans le texte de présentation. Les textes informationnels sur les événements sont rédigés en collaboration avec les artistes et les partenaires.

Cet un langage soutenu et un vocabulaire précis (esthétique, philosophique, conceptuel, technique..) son approche, pour un public de non initié peut apparaître trop spécifique. Son programme par sa forme esthétique et son contenu est en parfaite adéquation avec la structure et son projet d'innovation continue. Il révèle sa curiosité, son intérêt pour les nouvelles, technologies, esthétiques et expérimentations philosophiques. Il photographie le mouvement du courant dans le quel elle est inscrite. Il cartographie temporairement l'esthétique culturelle de notre contemporain.

Sa communication et les moyens qui ont été et qui sont mis en oeuvre ont un réel impact sur la lisibilité de la structure et sur sa fréquentation. Ils s'adressent a un public de curieux intéressé par le contenu du projet.

Fréquentation publique 2009 : 8049 (détail annexe 5)

Espace Public : 798

Actions Educatives : 3837

Pôle régional éducation à l'image : 631

Pôle création : 1658

Evénements publics/accueil : 1125

La structure travaille continuellement sur les moyens d'améliorer sa communication. La forme actuelle du programme est récente (août 2010), le programme actuel doit être enrichi des activités qui ne sont actuellement pas décrites dans ce dernier (activités de formations et activités éducatives : les projets arts numériques en collèges et les projets arts numériques en lycées).



Ce EAM calade

L'organisation financière.

Contexte général:

Kawenga est une structure non soumise aux impôts sur les sociétés, elle s'acquitte de la taxe sur les salaires. En 2008 elle déménage et rénove son siège social qui est également son lieu d'activité. Elle reçoit pour ce projet des subventions d'investissement et d'équipement. Conjointement elle change de direction, cette dernière demande l'application de la convention collective de l'animation, ce qui a induit une augmentation de sa masse salariale et un redressement de la caisse de retraite complémentaire.

de la part

des cotisations a eu

Son équipe permanente est renouvelée à 100% sur une période courant de août 2008 à septembre 2010. Cette équipe constituée de 8 personnes représentait 6 pleins temps, actuellement son équipe est constituée de 6 personnes qui représente 5 pleins temps.

pour un équivalent

L'association dispose d'un fond associatif, report à nouveau de 245 050€. Son volume d'activité en 2009 est de 410 239€ en progression de 23% par rapport à 2008. Son résultat est négatif il représente 1% de son volume.

Son résultat d'exploitation est de : - 45 327€

Son résultat exceptionnels est de : 41 361€

produits exceptionnels :

quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat : 60 684€

reprise sur provisions et transferts de charges : 5700€ - Caisse retraite +

charges exceptionnelles : 15 000€ (charges sociales) et de 10 023€ provisions.

pour

Son résultat net : - 3966€.

debi

La dotation aux amortissements pour l'année N est de : 48 151€ en augmentation de 103% en rapport avec l'année N-1. N est une année d'investissement.

Le poste salaires, traitements et charges sociales représente 47% de son volume d'activité, il est en augmentation de 8% sur l'année N-1. Le renouvellement de l'équipe a induit un certain nombre de charges. Pour l'année N-1 cumul des salaires dans le cadre de la passation du poste de direction, primes de départ pour l'animatrice coordinatrice et application de la convention collective (+ : mutuelle et tickets restaurants). En année N, cumul des salaires dans le cadre de la passation du poste administration, prime de départ à la retraite pour la responsable administrative. Pour l'année N+ 2 deux primes de départ pour la documentaliste et la chargé des EAN.

Financement

Ce poste devrait se stabiliser fin 2011.



Le poste achat de prestations artistiques et pédagogiques est en augmentation de 430% soit 31 964€ pour l'année N auquel il faut ajouter les frais de droits d'auteurs et traitement 8 142€.

La nouvelle direction a axé le développement de la structure sur les propositions artistiques. Et certaines activités AECM font appels à plus d'intervenants extérieurs, activités auparavant pris en charge par la chargée des AECM.

Le poste de travaux d'impression a augmenté de 59%, il est en cohérence avec la politique de communication mise en place.

Le poste missions et réceptions augmente de 60%, conséquence de l'accueil des artistes en résidence ou dans le cadre de manifestations événementielles.

Ses charges d'exploitations sont de : 385 216€ en année N, une augmentation de 22% sur l'année N-1.

Ses produits d'exploitation sont de : 339 889€ en année N, une augmentation de 5% sur l'année N-1. Ils englobent l'aide du CNASEA de 12 031€, aide inexistante en année N-1.

Les subventions d'exploitations sont en baisse pour le FEDER (-10%), pour le département action LAM (-63%) et la politique de la ville (-23%).

Sont en augmentation la subvention de la Région LR pour les actions spécifiques (+457%) et les produits de prestations de service : actions de formations et d'animations (+60%).

Son actif immobilisé est de 221 232€ (amortissement année N : 141 811€) valeur nette 217 473€ + caution du local 3 760€. *→ a revoir.*

Son passif est de 446 940€ (report à nouveau : 245 050€, résultat -3966€, subventions d'équipement 189 256€ et provisions 16 600€)

Sa CAF est de 2824€. Elle dispose d'un fond de roulement de huit mois. *- Fin*

Sa trésorerie élargie est de 212 580€. Elle comprend dans le bas du bilan actif les autres créances, subventions d'équipement et d'exploitation pour : 292 606€.

Une disponibilité au 31/12/09 de 28 622€.

Et dans le bas du bilan passif, dettes sociales et fiscales : 66 666€.

*en fait - Il faut un bilan
mais - sur un tableau*

La disponibilité au 31/12/09 de l'année N correspond à un mois d'exploitation, mais la subvention d'exploitation du FEDER est soldé à 100% au mois de Janvier de l'année N+1, elle est de 90 000€. Cette situation favorise sa trésorerie, si elle anticipe correctement ses demandes de subventions et ses demandes de soldes et peut se garantir un solde positif tout au long de l'année.



*Oral
Bém expliquer*

Sa capacité d'auto financement est faible proportionnellement à sa trésorerie élargie et à son capital associatif. C'est la résultante d'une gestion capitalisante qui renforce la solidité financière de l'association. Sa CAF étant faible, elle est à la limite de ses capacités et démontre son économie associative subventionnée à 90% par les institutions publiques.

La comptabilité analytique mis en place à partir de 2008, essaye de répartir ses charges en fonction des actions, ainsi que le temps de travail de ses salariés lié à ces dernières (plan de charges). Au cours de l'année 2009, les codes analytiques ont évolué pour progressivement être changés courant de l'année 2010 et à nouveau en 2011. Le budget prévisionnel des actions est réalisé en fonction du montant des subventions qui leurs sont allouées (%). Dans ce cadre là il est impossible de connaître avec précision le coût réel d'une action.

Les outils de gestion utilisés sont le plan de trésorerie et le suivi de budget. Le plan de trésorerie est régulièrement à jour. Il permet d'anticiper les dépenses et les produits, il sert également de repère chronologique aux demandes de soldes de subventions et à leurs demandes. Il a été modifié en cours d'année pour palier au manque du suivi de budget.

Cette recherche de codes analytiques, émane d'une volonté de clarifier la situation de la structure afin d'évaluer correctement le coût de ses actions et de son fonctionnement. Mais elle est au coeur de plusieurs problématiques majeures, dont l'une est de stabiliser son équipe permanente qui est actuellement en sous effectif proportionnellement à son volume d'activité.

Son projet global se re-subdivise en fonction des projets courants et ou novateurs.

Courant 2011 les budget prévisionnels pour 2011/2012 et 2013 sont :

1/ Budget global.

2/ Budget Programme d'action - Innovons Ensemble (Espace Public - Cantine/ Laboratoire ouvert - Accompagnement projets / Evénements Diffusion).

3/ Programme d'action - Pôle Création (Pépinière projets / recherche et développement / production / convergences)

4 / Programme d'action - Activités éducatives. (temps scolaires / hors temps scolaires / pôle éducation).

5/ Programme d'action - Coopération territoriales (Réseau ACNLR - Coordination / Coproduction / Chantier Scènes numériques / EPN / Lam).

6/ Programme d'action - Ressources (conception de ressources / base de données / recherche et valorisation / formations).

la raison du S1 effectif =



Il lui serait favorable de tout d'abord évaluer ses coûts de fonctionnement pour déterminer les outils qui lui sont indispensables. Reprendre l'ensemble de ses actions et élaborer leurs plans de financements, non par pôle mais par actions spécifiques et déterminer leurs seuils de rentabilité. Ainsi, il lui serait possible de quantifier le temps de travail nécessaire à leur réalisation et rédiger les fiches de postes de l'équipe permanente. Ainsi, concevoir son projet d'activité en fonction des disponibilités humaines, matérielles et financières, et de ce fait un code analytique pourrait être composé.

Cette simple préconisation demande une disponibilité importante mais le facteur temps reste irrémédiablement une composante indissociable à la pression permanente exercée par le contexte global.

Conclusion.

L'environnement culturel de Kawenga va s'enrichir d'une nouvelle structure dans moins d'un an, La Panacée : " un lieu de création innovant dans le domaine des arts visuels" situé à deux rues du Boulevard Louis Blanc. Leurs centres d'intérêts sont communs dans le domaine des arts numériques. Cette proximité stimule les échanges mais elle accentue la situation d'urgence de la structure. Son projet culturel doit s'affirmer, il est également soumis aux aspirations de la ville de Montpellier dans le cadre de son projet de "Montpellier Ville Numérique : Territoire Numérique". Elle est sollicitée pour ses compétences, son engagement artistique, sa haute technicité et doit se rendre disponible afin de répondre aux exigences du projet.

Investigatrice majeure dans le domaine des arts numériques, sollicitée, interrogée, a-t-elle encore le temps de créer et de penser son projet culturel ? Cette possibilité lui serait-elle octroyée par les institutions qui la financent ? Cette question est-elle envisagée par les institutions des politiques culturelles ?

Mais la politique culturelle c'est quoi ?

La décentralisation du pouvoir à travers des dispositifs régionalisés : La Direction Régionale des Affaires Culturelles et le SAGR ?

La déconcentration des pouvoirs à travers les institutions territoriales par l'extension de leurs champs de compétences ?

La mise en place d'outils communs regroupant l'ensemble des institutions publiques, au même titre que le GIP ?



forme part. Raison

Dans cette organisation les pouvoirs sont divisés en deux, d'une part les acteurs culturels et d'autre part, les institutions publiques. Ils corroborent leurs visions sociales et culturelles à travers leurs objectifs généraux. Cette division peut rendre la situation coercitive, fragiliser le contenu sensible du discours et altérer le sérieux de son intention. Les facteurs immatériels de cette altération sont les interrogations contemporaines sur la dissolution du politique, la globalisation économique qui modifie l'espace de la démocratie et la compression du temps.

Nous sommes soumis à ces facteurs et aux caprices des urgences qu'ils induisent.

La construction évolutive de notre territoire démocratique ne passe-t-elle pas par l'irréversible cheminement de la responsabilité approuvée ?

Ne sommes nous pas dans l'éclosion actuelle d'une forme collégiale qui prend en considération la question du pouvoir et sa répartition ?

Cette forme ne coordonne-t-elle pas par sa structuration, la coopération progressiste des personnes engagées ?

Cette configuration ne peut-elle pas recentrer le débat de l'intérêt général et l'objet du projet, (étant un ensemble), en son sens et non en sa justification ?

L'association Kawenga subventionnée à 90% par les institutions, n'est-elle pas de part ce fait elle-même une institution publique ?

Doit-elle épuiser sa créativité dans des procédures administratives de justification des fonds publics, au risque de paralyser son évolution ?

L'association doit-elle initier ces interrogations, afin d'élaborer les circonstances qui créent le mouvement de la pensée libre et rendre au temps sa flexibilité créative? ✕



annexe

- I : Réseau, partenaires et environnement culturel
- II : Fiche de liaison dans le cadre de la mise en oeuvre d'une convention bipartite
- III : Fiche technique de Kawenga
- IV : Tableau des salaires, équipe permanente de 2005 à 2010
- V : Fréquentation du public en 2009



Annexe I : réseau, partenaires et environnement culturel.

Le réseau des Cultures Numériques en LR :

Carré d'Art bibliothèques/

El médiateur/ Kawenga /La chartreuse/ La Draille /Médiathèques Sète Agglo/ MJC de Béziers /Oudeis.

Les partenaires en LR :

CCN

FRAC

CRAC

Languedoc-Roussillon Cinéma/

Réseau en scène LR/

Festival international du cinéma méditerranéen de Montpellier/

La Baignoire Lecture performance

Festival Sonorités diffusion /

La Panacée Installation interactive /

Festival Hybride Médiation et rencontres-diffusion /

Médiathèque St jean de Védas Atelier /

Festival Cinemed Diffusion - Ateliers /

Festival 100% Diffusion arts numérique /

FIRN diffusion /

Cie Aeso & sempre Action de médiation /

Illusion & Macadam Diffusion Art numérique /

Boutographie Partenariat – diffusion arts numériques /

Festival Baillargues Diffusion cinéma d'animation/

Les partenaires nationaux et internationaux :

RAN

CNC

IRI Centre Georges Pompidou/

VFP Lisbonne Portugal/ Les Cahiers de l'Imaginaire/

Le Label Les Disques Bien /

Le Centre de Recherche Non Subventionné/

Association Autonome Vivance/

Modesco/Numériques et Digital Performances et Cultures/collectif dardex Scenocosme/Richard



Fiche de liaison dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention bipartite.

Intitulé de l'action:

Date :

D'autre part

Dénomination:

Nom et prénom :

Profession:

Statut juridique et documents à joindre lors de la signature de la convention.

- Association N° d'affiliation URSSAF:
 Artiste libre inscrit à la Maison des Artistes N° d'affiliation:

(cadre: vente d'œuvres de réalisations artistiques planché 7974 euros annuel, dispense de cours dans l'atelier de l'artiste et payer directement par les élèves pour un complément d'activité plafond 4670euros annuel).

- Artiste inscrit à l'Agessa.
N° d'affiliation AGESEA:
N° de sécurité sociale :
⚙ Précompte . (Maison des artistes et Agessa)
⚙ Dispense de précompte . Joindre une copie de l'attestation S2062

(chaque année, à réception de l'avis d'imposition ou de non imposition fiscale à envoyer au plus tard le 1er octobre, que vous soyez affilié ou simplement assujetti aux cotisations, la Maison des Artistes vous délivrera l'attestation annuelle de dispense du précompte. Vous paierez l'ensemble des cotisations maladie-vieillesse déplaçonnée, vieillesse de base, la CSG et la CRDS auprès de la Maison des Artistes après avoir reçu les appels trimestriels de l'exercice social.)

- Auto entrepreneur
 Société : copie extrait Kbis
 établissement :

Adresse:

Téléphone, fax :

Adresse mail:

Portable:

Siret:

Ape:

Licence d'entrepreneur de spectacles : catégorie : N°: Obtenue le /renouvellement :

Représenté par (président, directeur, chef d'établissement...):

Si l'artiste ou l'intervenant est associé à une structure, ou contact dans la structure, veuillez renseigner :

Nom et prénom:

Profession:

Adresse:

Téléphone:

Adresse mail:

Portable:

Préalable : Présentation du projet/ Objet /Objet du contrat /Objet de la convention:

Cadre de l'action:

Période:

Date:

Lieu:

Conditions financières:

matricule	Prénom	Nom	Date d'entrée	sortie	Poste	Heures/mois	Annuelle	contrat	salaires brut	cotisations	net impo	part patronales	masse salariale
1			01/10/1999		Animatrice Coordinatrice	150	1800	CDI	24 986,79€	5 297,24€	20 377,97€	10 032,21€	35 019,00€
2			12/06/2001		Responsable administrative	150	1800	CDI	17 260,00€	3 659,12€	14 076,41€	2 963,44€	20 223,44€
3			11/03/2002		Concepteur multimédia	130	1560	CDD	15 858,96€	3 362,16€	12 933,72€	2 198,22€	18 057,18€
4			01/04/2003		Coordinatrice	150	1725	CDD	18 020,00€	3 820,24€	14 696,20€	6 043,54€	24 063,54€
5			01/10/2003		Médiateur technique	150	1800	CDI	18 760,00€	3 977,12€	15 299,70€	7 729,12€	26 489,12€
6			05/09/2005		Animatrice actions réseau	150	580	CDI	5 297,33€	1 123,07€	4 320,19€	2 166,65€	7 463,98€
7			21/12/2005		Coordinateur actions locales	150	200	CDD	1 826,67€	387,26€	1 469,73€	462,17€	2 288,84€
8			17/01/2005		Documentaliste	108,33	1245,3	CDD	12 886,35€	2 732,01€	10 509,39€	5 078,66€	17 985,01€
9			16/12/2004	15/03/2005	responsable réseau	150	375	CDD	3 000,00€	636,00€	2 446,65€	382,32€	3 382,32€
						1820,04	11085,8	6,09097	salaires brut cotisations	net impo	part patronales	154 952,43€	
1			01/10/1999		Animatrice Coordinatrice	151,67	1404,7	CDI	25 377,09€	5 415,45€	20 660,78€	10 681,20€	36 058,29€
2			12/06/2001		Responsable administrative	151,67	1820,4	CDI	18 954,00€	5 157,38€	14 318,80€	3 617,43€	22 571,43€
3			11/03/2002		Concepteur multimédia	130	1560	CDD	16 528,20€	3 527,16€	13 456,39€	1 842,40€	18 370,60€
4			01/04/2003		Coordinatrice	130	260	CDD	2 985,67€	637,13€	2 430,79€	1 059,65€	4 045,32€
5			01/10/2003		Médiateur technique	151,67	1820,4	CDI	20 129,00€	4 295,55€	16 387,97€	8 472,35€	28 601,35€
6			05/09/2005		Animatrice actions réseau	151,67	1820,4	CDI	18 419,00€	3 930,66€	14 995,76€	5 449,77€	23 868,77€
7			21/12/2005		Coordinateur actions locales	151,67	1820,4	CDD	18 452,67€	3 937,90€	13 470,44€	5 663,02€	24 115,69€
8			17/01/2005		Documentaliste	108,33	1364,97	CDD	16 005,00€	3 415,43€	13 030,50€	5 959,36€	21 984,36€
10			18/09/2006	01/12/2006	Mission communication	374	374,1	CDD	4 055,20€	865,42€	2 963,57€	1 319,07€	5 374,27€
						1500,68	12245	6,72788	salaires brut cotisations	net impo	part patronales	184 970,08€	
1			01/10/1999		Animatrice Coordinatrice	151,67	606,68	CDI	13 019,98€	2 773,24€	10 605,44€	5 474,87€	18 494,85€
2			12/06/2001		Responsable administrative	151,67	1940,4	CDI	22 335,02€	4 735,01€	18 215,34€	4 555,20€	26 890,22€
3			11/03/2002	10/03/2007	Concepteur multimédia	130	303,33	CDD	7 684,76€	1 546,82€	1 925,99€	1 156,19€	8 840,95€
4			01/04/2003		Coordinatrice	138	1592	CDD	18 374,00€	3 913,58€	14 966,60€	6 479,65€	24 853,65€
5			01/10/2003		Médiateur technique	151,67	1820,4	CDI	20 891,00€	4 449,89€	17 016,63€	8 784,84€	29 675,84€
6			05/09/2005	31/07/2007	Animatrice actions réseau	151,67	1061,69	CDI	11 072,00€	2 358,35€	9 018,67€	3 348,17€	14 420,17€
7			21/12/2005	31/07/2007	Coordinateur actions locales	151,67	1061,07	CDD	14 060,27€	2 994,84€	10 012,79€	6 040,25€	20 100,52€
8			17/01/2005		Documentaliste	130	1520	CDD	18 798,00€	4 004,00€	15 311,91€	7 028,99€	25 826,99€
11			10/04/2007		chargé EAN	150	1305	CDD	12 180,00€	2 594,34€	9 921,22€	2 810,94€	14 990,94€
						1306,35	11210,2	6,15932	salaires brut cotisations	net impo	part patronales	184 094,13€	
1			01/10/1999	31/08/2008	Animatrice Coordinatrice	151,67	1213,35	CDI	24 369,97€	5 038,53€	20 016,96€	10 029,39€	34 399,39€
2			12/06/2001		Responsable administrative	151,67	1820,4	CDI	23 223,96€	4 960,76€	18 916,53€	4 901,85€	28 125,81€
4			01/04/2003	31/12/2008	Coordinatrice	138	1655	CDI	20 538,36€	4 407,64€	16 708,46€	7 859,07€	28 397,43€
5			01/10/2003		Médiateur technique	151,67	1820,4	CDI	21 066,96€	4 521,02€	17 138,50€	8 900,47€	29 967,43€
8			17/01/2005		Documentaliste	130	1560	CDI	18 954,00€	4 067,51€	15 419,70€	6 566,05€	25 520,05€
11			10/04/2007		chargé EAN	150	1800	CDI	18 327,96€	3 933,18€	14 910,32€	5 121,53€	23 449,49€
12			15/07/2008		Directrice		1820,4	CDI	15 665,02€	3 513,20€	12 599,01€	7 594,51€	23 259,53€
						11689,8	6,42285	salaires brut cotisations	net impo	part patronales	193 119,10€		

matricule	Prénom Nom	Date d'entrée	sortie	Poste	Heures/mois	Annuelle contrat	salaires brut	cotisations	net impo	part patronales	masse salariale
2		12/06/2001	30/04/2009	Responsable administrative	151,67	606,68 CDI	14 109,00€		8 443,00€	6 152,00€	20 261,00€
5		01/10/2003	31/12/2009	Médiateur technique	151,67	1820,04 CDI	25 025,74€	5 693,33€	20 081,79€	10 153,98€	35 179,72€
8		17/01/2005		Documentaliste	130	1560 CDI	19 329,70€	4 411,82€	15 508,57€	8 076,84€	27 406,54€
11		10/04/2007		chargé EAN	151,7	1820,4 CDI	21 884,16€	4 979,36€	17 565,51€	8 608,86€	30 493,02€
12		15/07/2008		Directrice		1820,04 CDI	34 689,60€	8 086,26€	27 637,62€	27 637,62€	62 327,22€
13		05/02/2009		Animateur Technique	104	1123,21 CDD	11 212,39€	2 577,66€	8 980,12€	3 069,75€	14 282,13€
14		05/02/2009		Agent de communication	104	1123,21 CDD	11 212,39€	2 577,66€	8 980,12€	3 069,75€	14 282,13€
15		22/03/2009		Directeur Technique		CDD int					0,00€
16		01/04/2009		Agent Gestionnaire	104	936 CDD	9 330,00€	2 151,36€	7 464,10€	2 487,68€	11 817,68€
17		30/12/2009		Agent de médiation	104	16 CDD	149,09€	31,87€	121,42€	55,53€	204,61€
				Nbs de plein temps			10825,6	5,94799	net impo	part patronales	216 254,05€
8		17/01/2005	21/07/2010	Documentaliste	130	868,06 CDI	10 943,70€	2 568,76€	8 709,48€	5 644,09€	16 587,76€
11		10/04/2007	15/09/2010	chargé EAN	150	1289,2 CDI	15 899,41€	3 720,28€	12 660,87€	7 911,21€	23 810,62€
12		15/07/2008		Directrice		1820,04 CDI	36 840,97€	8 540,19€	22 291,75€	29 395,69€	66 236,66€
13		05/02/2009		Animateur Technique	104	1248 CDD	12 639,60€	3 006,61€	10 033,78€	4 000,59€	16 640,19€
14		05/02/2009		Agent de communication	104	1248 CDD	12 628,94€	3 004,20€	10 025,23€	3 995,93€	16 624,87€
15		22/03/2009		Directeur Technique		0 CDD int	1 018,99€				1 018,99€
16		01/04/2009		Agent Gestionnaire	104	1248 CDD	12 628,94€	3 004,20€	10 025,23€	3 995,93€	16 624,87€
17		30/12/2009	30/12/2010	Agent de médiation	104	1244,54 CDD	13 258,98€	3 079,52€	10 590,33€	3 960,13€	17 219,11€
18		03/05/2010		Chargé de production	104	1248 CDD	9 998,86€	2 333,10€	4 655,96€	7 966,33€	17 965,19€
19		04/10/2010		Chargé des activités éducativ	151,67	443,34 CDD	5 359,29€	1 223,33€	4 287,22€	2 197,20€	7 556,49€
20		01/12/2010		Chargé du pôle ressource	151,67	91 CDD 2ans	1 169,51€	266,96€	935,56€	529,69€	1 699,20€
				Nbs de plein temps			10749,2	5,90546	net impo	part patronales	201 983,95€
12		15/07/2008		Directrice		1820,04 CDI					
13		05/02/2009	01/02/2011	Animateur Technique	104	1248 CDD					
14		05/02/2009		Agent de communication	104	1248 CDI					
16		01/04/2009		Agent Gestionnaire	104	1248 CDI					
18		03/05/2010		Chargé de production	104	1248 CDD					
19		04/10/2010		Chargé des activités éducativ	151,67	1820,04 CDD					
20		01/12/2010		Chargé du pôle ressource	151,67	1820,04 CDD 2ans					
21				Technique	104	CDD					
22				Ville numérique	104	CDD					
				Nbs de plein temps			10452,1	5,7428	net impo	part patronales	



Annexe V : détail fréquentation du public en 2009.
Fréquentation publique 2009: 8049 personnes.

Espace Public: 798

Ateliers : 442

Samedis numériques : 48

Lancement programmation : 70

Points communs : 238

Actions éducatives : 3837

AE collèges : 3386

AE lycées : 210

Stages : 73

AECM : 168

Pôle régional éducation à l'image : 631

Formations : 223

Rencontre régionale Education à l'image : 315

RV à la source : 93

Accompagnement projet/ rencontres/ateliers/diffusion : 1658

Psychotic room : 426

Liki : 47

Point d'orgue : 377

Stimuline : 176

Mennina Terteruga : 50

Mercure noir : 510

AJR : 40

Horizontal : 32

Evenements publics/accueil : 1125

Festival Hybride : 401

Festival sonorités : 25

Festival ISI : 36

Bar des sciences : 18

Rencontres Depardon rencontre village planétaire : 31

Inauguration : 150

Festival boutographie : 220

Festival montpellier 100% : 628

Accueils : 17



Lexique

- ACNLR : Réseau des Acteurs de la Culture Numérique et région Languedoc Roussillon
AECM : Atelier d'éducation à la culture multimédia
AGESSA : Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs
ANRT : Association nationale recherche et technologie
APE : Activité principale exercée
ASP : Agence de services et de paiement (politiques publiques)
CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAF : Capacité d'auto financement ✕
CET : Contribution économique territoriale
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricole (voir ASP)
CNFTP : Centre national de la fonction publique territoriale
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CRAC : Centre régional d'art contemporain
CREUFOP : Centre régional universitaire de formation permanente
CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
DAFPEN : Délégation académique a la formation des personnels de l'Education nationale.
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDTEFP : La direction régionale et les directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
DOMO : Document de mise en oeuvre
EPN : Espace public multimédia
ERP : Etablissement recevant du public
FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
GIP : Groupement d'intérêt public
GUSO : Guichet unique du spectacle occasionnel
IS : Impôts sur les sociétés
LAM : Lieu d'accueil multimédia
LR2L : Languedoc Roussillon livre et lecture
RAN : Réseau des arts numériques
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP : Société coopérative et participative
SGAR : Secrétaire général pour les affaires régionales
TIC : Technologies de l'information et de la communication
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiale



6

